



Augmentation de 25% du loyer

Par **Fitcarraldo**, le **31/10/2011** à **19:32**

Bonjour, je suis un futur colocataire et j'arrive dans une situation chaotique. Situation au 31/10 : Appart de 130m² loué à 4 bailleurs mais 5 y habitent à 1600 € Face au départ de 2 colocataires déclarés sur 4 bailleurs, la propriétaire (sans s'encombrer de préavis elle nous le confirme verbalement) annule les contrats de bail et veut en faire des nouveaux. C'est ici que j'interviens, je suis sensé prendre la place d'un des 2 départs le 1er novembre et je n'ai rien signé comme tous les autres (il n'y a plus de contrat de bail). La propriétaire nous prévient qu'elle va déclarer une 5ème personne officiellement (alors qu'on est déjà 5 dont une en sous loc officielle) et augmenter le loyer d'une part, soit 25% en plus. Elle prétexte, que les charges de copropriété au beaucoup augmenté (770 par trimestre plus je ne sais plus quoi). Le loyer passe grosso modo de 1600 à 2000 par mois. Situation théorique au 1/11 : Appart de 130m² loué à 5 bailleurs, 5 habitants, à 2000 € Au vu de l'augmentation indexée par l'INSEE, de la date anniversaire de signature du bail, est-ce légal ? Merci pour vos réponses !

Par **mimi493**, le **01/11/2011** à **03:38**

5 bailleurs ? L'appartement est en indivision avec 5 propriétaires ? Si nouveau bail, le loyer est libre, donc soit refus de signer un nouveau bail et les augmentations sont réglementés, soit nouveau bail et loyer libre